

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 15/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, CAUSSE Dorian, BLOT Clément.

Était excusé : DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, CHEMIN Marie-Ange à BAHUT Cécile, DEHAUMONT Elodie à GUERRERO Lionel, PATEY Stéphanie à BLOT Clément.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-70 – ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PRÉVENTION ET D'AIDE FACE AUX DÉPENDANCES ET AUX EXCLUSIONS (ARPADE)

Dans le cadre de ses actions, Toulouse Métropole a signé un pacte local des solidarités comprenant une fiche action sur la Prévention des conduites à risques et de santé mentale auprès des adolescents.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la santé mentale des jeunes en facilitant la rencontre d'un psychologue, en proximité, avec l'adaptabilité, réactivité et gratuité de l'offre ;
- Accompagner la croissance démographique et la demande d'appuis psychologique qu'elle emporte ;
- Renforcer l'offre psychologique sur le territoire de Toulouse Métropole en particulier pour les plus de 16 ans ;
- Améliorer l'accès aux dispositifs du droit commun en santé mentale.

Ce projet est mis en œuvre par l'association ARPADE en partenariat avec Toulouse Métropole et les villes concernées de la Métropole (Saint Orens de Gameville, Quint Fonsegrives, Launaguet, Saint-Jory, Saint Jean, Cornebarrieu, Cugnaux). Il s'agit d'articuler ce nouveau dispositif avec les éducateurs déjà présents dans les établissements scolaires sur les différents secteurs « pôles » de la Métropole. L'association pourra être conviée aux cellules de veille et de réussite éducative. La démarche d'aller vers sera organisée afin de permettre la libre adhésion des jeunes. Les parents seront associés autant que de besoin pour l'accompagnement des jeunes.

Une sensibilisation spécifique sera programmée à tous les acteurs des cellules de veille communale sur la santé mentale des jeunes, l'accès aux acteurs et les points d'appui locaux afin de parfaire la bonne connaissance des professionnels et l'aiguillage des situations.

La présente convention permet de contractualiser les modalités d'intervention des intervenants de l'association ARPADE au sein de la ville de Saint-Jory dans ce cadre du Pacte local des solidarités. Cette convention est prévue pour l'année 2026 avec reconduction tacite.

Elle consiste notamment en une permanence qui se tiendra dans les locaux de la Maison Des Habitants (MDH), située au 2 chemin de la plaine 31790 Saint-Jory, tous les lundis de 15h30 à 18h30.
Selon des cas très spécifiques, des interventions à domicile pourront également être envisagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 27 AVR. 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE